



# Les clefs de la ville

La lettre d'information de la commune de Barcelonnette - n° 10 / décembre 2018

## ÉDITO

### C'est la fin de l'année

Une année se termine, une année durant laquelle l'économie locale s'est globalement maintenue. La saison post-estivale, en particulier en septembre, a été riche en événements, animations. La première Fête des Morts mexicaine de fin octobre fut un succès de l'avis de tous les observateurs. Merci à tous les particuliers et commerçants qui se sont impliqués pour cette réussite. Merci au personnel du Musée qui a attiré une foule considérable. A souligner la belle émission proposée par FR3 national où des millions de téléspectateurs ont pu découvrir la ville de France la plus mexicaine. Merci à Ubye Tourisme. La ville et la Vallée confortent ainsi leur originalité, une identité propre, ce qui est indispensable pour se distinguer face à l'offre touristique pléthorique de l'arc alpin. Pour la période du printemps prochain, des contacts ont été pris pour animer la ville avec nos voisins italiens au cours du dernier week-end du mois de mai 2019, en principe.

Conforter l'animation de la ville est une nécessité pour enrichir la vie des habitants, des « résidents secondaires », des visiteurs traversant la Vallée. Chaque animation est une occasion de rencontres, de distractions et suscite un intérêt supplémentaire porté à notre pays.

Une année en France qui se termine dans des conditions tout à fait spéciales, qu'en retiendra l'histoire ? Personne ne peut le dire aujourd'hui. Paris a été vandalisé, Strasbourg est une ville meurtrie. Ici aussi il y a des souffrances, mais rien n'a été gâché et nous sommes peut-être un peu protégés de la folie islamiste.

En ce mois de décembre, les fêtes de Noël sont traditionnellement une période de paix, de calme, une période de vie en famille. Je souhaite à toute la population de bonnes fêtes de fin d'année et, comme je le disais déjà l'an dernier, que les plus démunis trouvent espoir en un avenir meilleur.

*Pierre Martin-Charpenel*

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C'est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Parmi les activités proposées par le CCAS voici des ateliers à destination des seniors, auxquels vous pouvez participer : atelier mémoire, atelier équilibre, atelier bien-être, atelier nutrition, journée de prévention santé, journée avec la Prévention Routière.

Au plus de personnes sont intéressées au plus nous pourrions organiser d'autres activités ! Vous pouvez également faire part de vos souhaits en matière d'animation, la dynamique responsable de ce service, Corine Gilly, essaiera, dans la mesure du possible, de répondre à vos attentes. N'hésitez pas à lui téléphoner ou la rencontrer (rez de chaussée de la mairie). En dehors des aides sociales légales, le CCAS peut apporter de nombreuses aides facultatives aux personnes qui se trouvent ponctuellement en difficulté (aides alimentaires, aides aux loyers, aides au chauffage, secours, aides au déplacement ...). Si vous vous trouvez dans une impasse, ne restez pas seul et venez en parler!

Des solutions peuvent être apportées directement et rapidement par le CCAS ou en partenariat avec les assistantes sociales et les associations caritatives présentes sur la commune. Si les problèmes sont pris en amont ils sont plus faciles à résoudre ! Si vous êtes âgé(e) et que vous êtes



Merci aux résidents de la Sousta pour la confection des paquets cadeaux.

seul(e), l'animatrice du CCAS peut, si vous le souhaitez, vous rendre visite. L'hébergement d'urgence (La maison de Marthe, avenue Berwick), totalement rénové en 2014 est géré par le CCAS. Il permet à des personnes, orientées notamment par le 115, de se retrouver à l'abri ponctuellement ou plus longuement quand des situations complexes se présentent. Il gère également les jardins partagés du Pont Long. Vingt quatre parcelles sont attribuées aux personnes domiciliées sur la commune qui n'ont pas de jardin. Si vous avez envie de cultiver des légumes et de la bonne humeur, vous pouvez venir vous inscrire sur la liste d'attente. Nous ferons notre possible pour satisfaire le maximum de personnes ! Le CCAS peut vous aider dans votre recherche de logement, il est notamment en relation avec la commission d'attribution des HLM et peut vous renseigner sur les disponibilités et les démarches à effectuer pour accéder aux logements sociaux.

**Le CCAS se tient à votre disposition pour vous aider et être à votre écoute. Il est joignable au 04.92.80.79.00 (standard mairie). Le bureau est ouvert selon les mêmes horaires que la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, fermeture au public le mercredi après-midi).**

## URBANISME

### L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En cours depuis janvier 2015. Le diagnostic exposant un état des lieux du territoire, l'ensemble des problématiques communales ainsi que les principaux enjeux a été présenté par le bureau d'étude dans une première réunion publique en juillet 2016.

Une seconde réunion publique s'est tenue en novembre 2017 afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les éléments concernant ces deux réunions publiques sont toujours disponibles sur le site de la Mairie de Barcelonnette, rubrique urbanisme. Le PLU étant aujourd'hui dans une phase de finalisation, la commune de Barcelonnette organise une troisième réunion publique :

#### **Lundi 14 janvier 2019 à 17h - salle du marché couvert.**

Cette rencontre sera l'occasion de présenter le projet de règlement du PLU comprenant le plan de zonage et le règlement, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation.

Nous vous y attendons nombreux puisque ces réunions constituent des moments d'échanges privilégiés sur le projet communal. La municipalité encourage la participation de chacun.

Suite à cette réunion le conseil municipal, accompagné du bureau d'étude, entrera dans une phase visant à arrêter le projet. Cet arrêt ouvrira la phase de demande d'avis aux personnes publiques associées, puis l'enquête publique.

Nous rappelons par ailleurs qu'un registre est toujours à votre disposition en mairie afin de recueillir vos différents avis et doléances sur le futur PLU.



### L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou Site Patrimonial Remarquable

L'élaboration de l'AVAP, déjà évoquée en mai 2017 et en juin 2018 dans les numéros 4 et 8 des « Clefs », arrive à la phase Enquête Publique. Celle-ci devrait être lancée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Nous avons pris du retard dans la procédure étant donné qu'un deuxième passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a été nécessaire pour obtenir la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques, sous certaines conditions dans le secteur S2 (ceinture verte de la bastide) de la ville

Ce point nous paraît fondamental, en cohérence avec l'ambition d'autonomie énergétique pour 2030 que recherche la commune.

Les documents sont consultables en mairie ou sur le site Internet [www.barcelonnette.fr](http://www.barcelonnette.fr).

## En pratique

### LES LOCATIONS SAISONNIÈRES

**Les locations meublées sont d'un usage courant dans la Vallée depuis bien des années mais, face à de nouveaux modes de location avec des plateformes de mise en relation, la législation a évolué. Faisons le point.**

#### Une obligation :

##### la déclaration de son meublé de tourisme en mairie

Toute personne qui loue un meublé de tourisme, classé ou non, doit préalablement avoir effectué une déclaration à la mairie de la commune où se situe le bien (article L324-1-1 du Code du Tourisme). Pour cela, elle doit remplir l'imprimé Cerfa n°14004\*02. Si elle ne le fait pas, elle s'expose une amende pouvant atteindre 450 €.

#### Les meublés de tourisme classés

Les propriétaires sont de plus en plus nombreux à faire classer leur meublé de tourisme. Ce classement de 1 à 5 étoiles est une indication précise du niveau de qualité et de confort pour le locataire potentiel. Il offre en outre un intérêt tout particulier pour le propriétaire au niveau fiscal. En effet les revenus locatifs sont alors à déclarer au régime « micro BIC » (feuille complémentaire 2042-C) et bénéficient d'un abattement de 71 % sur les recettes brutes, alors que pour les revenus de locations non classées l'abattement n'est que de 50 %.

Dans le département, le seul organisme agréé pour le classement des logements de tourisme sont *Gîtes ruraux* de Digne (ce qui n'impose pas que les locations soient gérées par cet organisme).

#### Taxe de séjour

Cette taxe, obligatoire dans toutes les zones ou villes touristiques, est calculée sur la base du nombre d'occupants et du nombre de nuitées.

Son calcul est très simple pour les meublés classés, beaucoup plus complexe pour un logement non classé. En Ubaye cette taxe est collectée par la Communauté de Communes, elle est ensuite reversée à Ubaye Tourisme pour ses actions de promotion. Les touristes ont aujourd'hui l'habitude de payer cette taxe partout en France, il est donc facile de la collecter, ce que font régulièrement les hôteliers. Pour un meublé de tourisme ou un hôtel classé 2 étoiles, la taxe est 0,85 € par personne adulte et par nuit, par exemple.

#### Location de sa résidence principale

La loi précise que vous n'avez pas le droit de la louer plus de 120 jours par an. Si pour ce type de location vous passez par une plateforme ou opérateur numérique du type Airbnb, différents cas de figure se présentent. Consulter le site <https://ubaye.taxesejour.fr/> qui traite aussi de la réglementation et de la collecte de la Taxe de séjour pour les meublés de tourisme.

## COUP DE PROJECTEUR RÉSIDENTE SÉNIORS "LA SOUSTA"

Créée en novembre 1980, sous l'impulsion de Jean Chabre, alors maire de Barcelonnette, la résidence « La Sousta » est un établissement non médicalisé, d'hébergement pour séniors, de plus de 60 ans. Idéalement située au cœur de la ville, à proximité d'un parking, de La Poste, du cinéma, du parc verdoyant de la Sapinière, des commerces, services bancaires, etc... elle est ouverte aux personnes valides, en situation d'autonomie.

Elle est gérée par l'association éponyme, relevant des dispositions de la loi 1901. Le conseil d'administration est composé de représentants de la commune de Barcelonnette désignés par le conseil municipal en son sein pour la durée de leur mandat, de personnes qualifiées désignées par le maire, et de représentants de résidents. Statutairement, le président est le maire de Barcelonnette. Depuis décembre 2000, Brigitte Piéri est directrice, elle a succédé à Suzanne Isnard, à Henri Gouiran, à Francis Houpe, et à Françoise Élie. L'association emploie 11 salariés : cuisine, entretien, garde de nuit, livraison repas, secrétariat et direction.

Le bâtiment est loué à l'association par la société Erilia, par le biais d'une convention annuelle reconductible. En matière d'hébergement, la résidence comporte 60 studios de 36m<sup>2</sup> tous équipés d'une cuisinette, d'une salle d'eau et d'une véranda. Loués vides, les résidents les aménagent à leur goût, avec leur mobilier et leur décoration personnelle. Ils constituent le domicile privé de chacun. Par ailleurs, la présence d'un personnel de surveillance, de jour et de nuit, est de nature à leur apporter sécurité d'esprit et assistance en tant que de besoin. La résidence accueille les personnes seules comme les couples. À ce jour, le nombre de résidents est de soixante trois.

Le restaurant fonctionne tous les midis de l'année pour les résidents, et les invités de passage. L'association « La Sousta » assure également la livraison de repas à domicile dans le bassin de vie de Barcelonnette : 10 188 repas ont été livrés au cours de l'année 2017. Elle approvisionne également les cantines scolaires de Barcelonnette : écoles primaire, maternelle et Saint Joseph, soit en moyenne 21 000 repas sur une année scolaire.

Un panel d'activités est proposé telles qu'ateliers de musicothérapie, bien être, yoga, chorale, ateliers mémoires, bibliothèque... auxquelles chaque résident est tout à fait libre de participer.

Un « conseil de la vie sociale » a été installé le 2 août 2018. Composé de représentants de résidents, de représentants des familles, d'une représentante de la municipalité et de la directrice de l'établissement, il a pour objectif de formuler des propositions et de donner son avis sur tout ce qui touche au fonctionnement, afin d'améliorer la vie quotidienne des résidents. Il doit se réunir au moins trois fois par an.



La Sousta. Contact téléphonique : 04 92 81 15 05  
Avenue Porfirio Diaz 04400 BARCELONNETTE

## FISCALITÉ LOCALE

### Taxe d'habitation :

La réforme décidée par le gouvernement a exonéré, dès cette année 2018, d'une partie de cette taxe un certain nombre de contribuables aux revenus modestes. À terme il s'est engagé à la supprimer pour tous les contribuables en résidence principale. Ce manque de recette pour la commune doit être compensé par une dotation de l'État, c'est l'affaire de la commune.

Pour les contribuables, précisons que le conseil municipal avait décidé d'augmenter le taux d'imposition de cette taxe de 2 % (taux s'appliquant à une valeur locative déterminée par les Finances Publiques). Ainsi le taux de la taxe d'habitation est passé de 10,75 % à 10,97 % ce qui figure d'ailleurs sur les avis d'imposition.

- Pour une habitation ayant une valeur locative brute de 3 930 € (augmentée de 1,18% par l'Administration), et concernant un assujetti n'ayant bénéficié d'aucune exonération, l'imposition communale n'a augmenté que de 13 €.

- Pour une valeur locative de 1 392€ et un assujetti bénéficiant d'une exonération, la feuille d'imposition fait ressortir une augmentation de 3 € pour la part communale (et 1 € pour l'intercommunalité) mais la diminution globale de l'assujetti est de 71 €. Le montant à régler pour cette TH est de 170 €, le contribuable supportant en outre le montant de la contribution pour l'audiovisuel public de 139 €, comme tous les Français.

### Taxe foncière

Même principe, le conseil municipal vote un taux qui s'applique à une base fixée par les Finances Publiques. Le taux de 2017 était de 22,58 %, pour 2018 il a été voté à 23,03 %, soit une hausse de 1,99 %.

- Pour une habitation, avec une base de 1 965 € (revalorisée, elle aussi, de 1,18 % par l'Administration), la hausse est limitée à 14€.

- Pour une taxe foncière relative à un local commercial ou industriel, suite à la révision générale des bases décidée par les Finances Publiques il y a deux ans, il est plus difficile de faire des comparaisons compte tenu qu'un lissage, établi par les Services fiscaux, sur plusieurs années peut apparaître.

## LES TRAVAUX (suite)

### Villa La Sapinière

Nous attendons que nous soit notifié le montant attribué par la Française des Jeux, à l'occasion du Loto du Patrimoine. Le financement de ces travaux pourra alors vous être présenté dans un prochain numéro des Clefs.

### Torrent de Gaudissart

Il faudrait toutes les pages de ce bulletin pour expliquer les complexités administratives, les obligations à respecter et qui n'ont aucun sens, pour travailler dans le lit d'un torrent non pérenne. Toute une série de règles inadaptées qui coutent cher aux entreprises, à la collectivité (aux contribuables) afin de conforter un chemin construit dans le lit même du torrent.

En résumé il faut savoir :

- les travaux auraient dû débuter début septembre, mais le chantier du pont menant à la Conchette sur la commune du Sauze a amené un décalage à début octobre.

- L'entreprise a dévié dans un tuyau le bras d'eau sur une vingtaine de mètres afin de déposer des enrochements et du béton pour conforter la voie dans l'un des endroits où l'eau avait affouillé la chaussée (voir photo).

- Il y avait interdiction de continuer le chantier après le 1<sup>er</sup> novembre pour préserver la fraie des truites dans l'Ubaye, alors même que ce torrent était noir comme de l'encre et que l'entreprise n'aurait pas troublé l'eau du Gaudissart. La reprise en 2019 pose de nouveaux problèmes, toujours à cause des truites de l'Ubaye, alors que l'entreprise sait exécuter le travail sans troubler le peu d'eau du Gaudissart, comme cela a été démontré.



*Pierre Martin-Charpenel et les membres du Conseil Municipal seraient très honorés de votre présence lors de la Cérémonie de présentation des Voeux pour la nouvelle année :*

**Mercredi 9 janvier 2019 à 19h00  
salle du marché couvert.**

## BRÈVES

### **La Maison de Santé**

Le permis de construire de cette Maison pluridisciplinaire a été déposé en mairie. Sa construction est prévue à droite de l'entrée historique du 11e BCA, avec réhabilitation de la petite maison du poste de garde, sur un terrain cédé à la Communauté de Communes. Ce dossier initié par la ville est suivi par la Communauté depuis le début de l'année. Nous remercions le conseiller municipal Pierre Maillard qui dès l'origine s'est impliqué pour faire aboutir l'une de nos 10 priorités sachant qu'il continue à la tête de l'Association des professionnels de santé.

### **Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)**

La CRC a examiné les comptes et décisions prises par la commune de 2010 à 2017. Un rapport provisoire a été adressé au maire qui a pu émettre des remarques et répondre à quelques questions. Dès que le rapport définitif sera établi, il y aura obligation de le présenter en conseil municipal. En outre, il sera repris sur le site de la ville de Barcelonnette pour que chaque électeur, contribuable, puisse en prendre connaissance.

### **Le Dauphiné Libéré**

Au printemps nous vous indiquions que ce quotidien avait quitté ses bureaux place Frédéric Mistral, mais il est satisfaisant de voir que la Ville et la Vallée sont toujours évoquées dans ses colonnes.

La direction de Gap recherche un correspondant de presse afin d'être encore plus présent sur notre territoire. **Pour postuler envoyer votre CV et un bref texte de motivation par mail à : [clemence.bruno@ledauphine.com](mailto:clemence.bruno@ledauphine.com) par tél : 0632942168**

Clefs de la ville n°10 - décembre 2018.

**Directeur de publication :**  
Pierre Martin-Charpenel.

**Impression :** JM Barcelonnette

**Mise en page :** Laurence Lécuyer,  
Marielle Fribourg

[www.barcelonnette.fr](http://www.barcelonnette.fr) - tél : 04 92 80 79 00

[www.facebook.com/mairiedebarcelonnette/](http://www.facebook.com/mairiedebarcelonnette/)

Remerciement aux élus et non élus qui ont participé à la rédaction de ce numéro : Michèle André, Corine Gilly, Laurence Lécuyer

## AGENDA

### **JANVIER 2019**

- > lundi 7 : *La Bayadère* - ballet - Ciné Ubaye
- > mercredi 9 : Voeux de la Municipalité de Barcelonnette - 19h00 - salle du marché couvert
- > **lundi 14 : Réunion publique relative au PLU - le projet de zonage, de règlement et les OAP - 17h - salle du marché couvert**
- > lundi 14 : Voeux de la CCVUSP - 19h00
- > jeudi 17 : *Proudhon Modèle Courbet* - théâtre - El Zócalo
- > mardi 22 : *La Dame de pique* de Tchaïkovski - opéra - Ciné Ubaye
- > mardi 22 : Journée prévention santé pour les saisonniers - salle du marché couvert.
- > jeudi 24 : Permanence de l'architecte des bâtiments de France sur rdv 0492367060
- > vendredi 25 : *le 15<sup>e</sup> 8000* de Messner - ciné Montagne Ciné Ubaye
- > mercredi 30 : *La Traviata* de Verdi - opéra - Ciné Ubaye

### **FEVRIER 2019**

- > mardi 5 : Journée Neige pour tous à Barcelonnette
- > jeudi 7 : Hobobo - humour El Zócalo
- > jeudi 14 : permanence Conseil Départemental d'Accès au Droit sur rendez-vous 0492807900
- > vendredi 22 : Les Neiges de la soie - ciné Montagne - Ciné Ubaye
- > samedi 23 : La Fontaine en Ville - théâtre - El Zócalo.

### **MARS 2019**

- > mardi 5 : *La Nuits des Rois* de Shakespeare - théâtre Ciné Ubaye
- > mercredi 6 : permanence LogiaH Info Bus - sur le marché place Aimé Gassier
- > mardi 12 : *Don Quichotte* opéra - Ciné Ubaye
- > mercredi 13 : *Candide, qu'allons nous devenir ?* - théâtre - El Zócalo
- > mardi 19 : *PompierS* - théâtre El Zócalo
- > vendredi 29 : *Lhotse, L'année noire du serpent* - ciné Montagne - Ciné Ubaye
- > samedi 30 : "*Concert déconcertant*" par les profs de l'Ecole Artistique - théâtre - El Zócalo